

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1794

21 juillet 2008

### SOMMAIRE

|  |       |  |       |
|--|-------|--|-------|
| Abana S.A. ....                                      | 86108 | Kersting Luxembourg Sarl .....                           | 86101 |
| AKT Holdings S. à r.l. ....                          | 86067 | La Fayette (Lux) .....                                   | 86110 |
| Axxor S.A. ....                                      | 86106 | LEICo (Luxembourg-England Investment<br>Company) .....   | 86108 |
| Bachstein-Bishara Société en nom collectif<br>.....  | 86106 | Luxnova S.A. ....  | 86112 |
| Bachstein-Bishara Société en nom collectif<br>.....  | 86106 | Mastelle S.à r.l. ....                                   | 86109 |
| Bateman Oil & Gas Luxembourg S.à r.l.<br>.....       | 86094 | Media Properties S.à r.l. ....                           | 86071 |
| Bateman Oil & Gas Luxembourg S.à r.l.<br>.....       | 86095 | Nadin-Lux S.A. ....                                      | 86112 |
| Baticom S.A. ....                                    | 86108 | New Cité-Gérances S.à r.l. ....                          | 86067 |
| Batico Promotions S.A. ....                          | 86107 | PA Investments S.A. ....                                 | 86066 |
| Batico Promotions S.A. ....                          | 86107 | PB Holding Company, S.à r.l. ....                        | 86093 |
| B&B Haustechnik S.à r.l. ....                        | 86101 | Project by Casa Nova .....                               | 86091 |
| Broadcasting Center Europe S.A. ....                 | 86071 | Publilatina .....  | 86068 |
| Cebtfin Holding SA .....                             | 86110 | Régie Saint-Paul .....                                   | 86067 |
| Central European Capital S.à r.l. ....               | 86095 | RTL Group Central and Eastern Europe<br>S.A. ....        | 86071 |
| Central European Capital S.à r.l. ....               | 86100 | Schimmelpfeng S.à r.l. ....                              | 86094 |
| Chancewell Finance S.A. ....                         | 86110 | Sécurité Développement S.A. ....                         | 86102 |
| CMB Services S.A. ....                               | 86091 | Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero IV S.à<br>r.l. ....   | 86094 |
| Comtech International S.à r.l. ....                  | 86100 | Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero VI S.à<br>r.l. ....   | 86093 |
| DACHSER Luxembourg S.à r.l. ....                     | 86103 | Soparinvest S.A. ....                                    | 86111 |
| Enairsol S.A. ....                                   | 86095 | Sopico S.à r.l. ....                                     | 86112 |
| Eri-Mat .....  | 86108 | Speraconsult S.A. ....                                   | 86102 |
| European Optical Manufacturing S.à r.l.<br>.....     | 86111 | Star-Logistics S.A. ....                                 | 86107 |
| Euro Ventilation S.à r.l. ....                       | 86109 | Star-Logistics S.A. ....                                 | 86103 |
| FLZ .....  | 86110 | Storebrand Alpha Sicav .....                             | 86112 |
| Fortis L FoF .....                                   | 86066 | Symmetry MT S.à r.l. ....                                | 86068 |
| ICR European Mid-Market Investing SI-<br>CAR .....   | 86073 | Telesparks S.A. ....                                     | 86072 |
| Immobilière de Lintgen S.A. ....                     | 86072 | Uni-Games S.à r.l. ....                                  | 86109 |
| Immo Logistic Leder Holding S.A. ....                | 86111 | Uni-Games S.à r.l. ....                                  | 86109 |
| International Finance Development Com-<br>pany ..... | 86107 | Victory247.com S.A. ....                                 | 86100 |
| Investgest S.A. ....                                 | 86101 | Westpoint D2 Distribution Park Holdings<br>S.à r.l. .... | 86093 |

**Fortis L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.266.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 avril 2008*

En date du 23 avril 2008, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle prend note de la démission de Monsieur Thomas ROSTRON de son poste de membre du conseil d'administration avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2008 actée lors du conseil d'administration du 10 mars 2008 et ratifie son remplacement en nommant Monsieur Thomas LEAVITT -domicilié professionnellement au 135 South LaSalle Street, Chicago, 60603 Illinois/ USA -acté lors du même conseil d'administration;

Elle nomme Monsieur Nicolas FALLER comme président en remplacement de Monsieur Thomas ROSTRON;

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Claire COLLET et Messieurs William DE VIJLDER, Nicolas FALLER, Paul MESTAG et Hans STEYAERT;

Elle décide de ne pas renouveler le mandat de la Société Deloitte S.A. et procède à son remplacement en nommant Ernst & Young Business Advisory Services - avec siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach - comme réviseur d'entreprises;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Fortis L Fof*

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Didier LAMBERT

Référence de publication: 2008085119/755/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**PA Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.164.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 10 juin 2008*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de PA INVESTMENTS S.A. ("la société"), tenue en date du 10 juin 2008, il a été décidé comme suit:

- de renouveler les mandats d'administrateur de MM. Paolo Bassi, Andrea Manghi et Franco Orlandi jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009 pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;

- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Paolo Bassi pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Paolo Bassi, demeurant à Milan (Italie)

Monsieur Andrea Manghi, demeurant à Genève (Suisse)

Monsieur Franco Orlandi, demeurant à Rome (Italie)

de nommer, conformément à l'article 256 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Ernst & Young S.A., Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach, comme Commissaire aux comptes pour l'exercice 2008.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

*PA Investments S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008086574/2035/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**AKT Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 188.374,25.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 138.175.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 15 mai 2008 que AKT Holdings Limited, ayant son siège social à Paget-Brown Trust Company Ltd, Boundary Hall, Cricket Square, PO Box 1111, Grand Cayman KY1-1102, Iles Caïmans, a transféré à AKT Investments S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138 485, les parts sociales suivantes:

- 144,410 parts sociales ordinaires,
- 171,417 parts sociales préférentielles de classe A.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008085122/631/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Régie Saint-Paul, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 26.271.

*Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2008*

Tous les mandats du conseil de gérance arrivent à terme, et l'assemblée générale décide de renouveler tous les mandats pour une période de 3 ans et prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Le mandat du réviseur d'entreprises BDO Compagnie Fiduciaire arrive à terme et l'assemblée générale confie le contrôle des comptes annuels des exercices 2008, 2009 et 2010 de régie saint-paul s.à r.l. à la société Pricewaterhouse-Coopers, réviseur d'entreprises, ayant son siège à Luxembourg, 400 route d'Esch

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juin 2008.

Patrick LUDOVICY

*Président du conseil de gérance, Gérant journalier*

Référence de publication: 2008085123/1196/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00378. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**New Cité-Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.188.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

*Réviseurs d'Entreprises*

Signature

Référence de publication: 2008086443/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02767. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Publilatina, Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.  
R.C.S. Luxembourg B 53.875.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2008*

Le mandat du réviseur d'entreprises BDO Compagnie Fiduciaire arrive à terme et l'assemblée générale confie le contrôle des comptes annuels des exercices 2008, 2009 et 2010 de Publilatina à la société PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, ayant son siège à Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour extrait conforme, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 juin 2008.

Jean VANOLST

*Président du conseil d'administration, Administrateur délégué*

Référence de publication: 2008085125/1196/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Symmetry MT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 129.527.

—  
In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Shareholders of Symmetry MT S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.527, having a share capital of twelve thousand five euro (EUR 12,500), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinkx, notary residing in Luxembourg, on June 12, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations under number 1740 (the Company).

There appeared:

(1) Symmetry RW SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129 393, hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address at Luxembourg, under a proxy given on August 24, 2007

(2) Symmetry SLG SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.388, hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address at Luxembourg, under a proxy given on August 24, 2007

(3) Mr. Mark Tagliaferri, company director, born on 2 February 1963 in Orange, New Jersey, residing at Second floor, flat 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, United Kingdom, hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address at Luxembourg, under a proxy given on August 24, 2007.

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 12,500 (twelve thousand six hundred) shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to reduce the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1) each to EUR 0,00125 each and acknowledgment that, as a consequence thereof, the share capital of the Company set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) will be represented by ten million (10,000,000) shares having a nominal value of EUR 0,00125 each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above reduction of the nominal value of the shares of the Company.

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the reduction of the nominal value of the Company's shares with power and authority to any manager of the Company, any employee of Citco (Luxembourg) S.A. and any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company.

4. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to reduce the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1) each to EUR 0,00125 each and to acknowledge that, as a consequence thereof, the share capital of the Company set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) will be represented by ten million (10,000,000) shares having a nominal value of EUR 0,00125 each.

As a result of the above, the Shareholders have the ownership of ten million (10,000,000) shares in the share capital of the Company.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into ten million (10,000,000) shares quotas having a nominal value of EUR 0,00125 each."

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the reduction of the nominal value of the Company's shares with power and authority to any manager of the Company, any employee of Citco (Luxembourg) S.A. and any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Symmetry MT S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.527, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1740 (la Société).

Ont comparu:

1) Symmetry RW SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.393, ici représentée par Mr. Etienne de Crépy, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2007.

2) Symmetry SLG SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.388, ici représentée par Mr. Etienne de Crépy, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2007;

3) Mr. Mark Tagliaferri, directeur de société, né le 2 février 1963 à Orange, New Jersey, demeurant au deuxième étage, Apt 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, Royaume Uni, ici représentée par Mr. Etienne de Crépy, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Décision de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de un euro (EUR 1) à EUR 0,00125 et constatation que, en conséquence, le capital social de la Société fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500) sera représenté par dix millions (10.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,00125 chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société ci-dessus.

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout employé de Citco (Luxembourg) S.A. et tout avocat ou employé de Loyens Winandy afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société.

4. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de un euro (1 EUR) à EUR 0,00125. Les Associés décident de constater que, en conséquence, le capital social de la Société fixé à douze mille cinq cents euros (12,500 EUR) sera représenté par dix millions (10.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,00125 chacune.

En conséquence de ce qui précède, les Associés sont propriétaires de dix millions (10.000.000) de parts sociales dans le capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter la décision ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,00125 chacune.»

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de Citco (Luxembourg) S.A. et tout avocat ou employé de Loyens Winandy afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. de Crépy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2007. LAC/2007/24819. — Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008086934/5770/145.

(080099401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Broadcasting Center Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 50.802.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 28 Mai 2008, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Alain FLAMMANG, Elmar HEGGEN, Alain BERWICK, Francesco COSTADURA, Alexander GLATZ et Romain MANNELLI, ayant tous leur adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée générale décide, de proroger le mandat de KPMG Audit, Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 9, allée Scheffer L - 2520 Luxembourg pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, recueil Spécial des sociétés et associations.

Luxembourg, le 30 Mai 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008085128/1433/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Media Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 40.261.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 9 Mai 2008, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats des membres du Comité de gérance: Messieurs Elmar Heggen, Alain Berwick, Romain Mannelli, François Masquelier et Alain Flammang, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour une durée de un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2008.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes de Monsieur Eric Ambrosi, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L -1543 Luxembourg, pour une durée d'un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2008.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, recueil Spécial des sociétés et associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008085130/1433/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08173. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**RTL Group Central and Eastern Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 97.056.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 7 Mai 2008, que:

- L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Eglau, en qualité d'administrateur à compter du 10 mars 2008.

- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Alexander GLATZ, Elmar HEGGEN et Henning TEWES, ayant leur adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg pour une durée expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

- L'Assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes de Monsieur Eric AMBROSI, ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg pour une durée expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, recueil Spécial des sociétés et associations.

Luxembourg, le 23 Mai 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008085131/1433/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

### **Telesparks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 21.273.

#### EXTRAITS

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 16 Mai 2008, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Alain Flammang, Antoine van Rijswijck et Edouard de Fierlant, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat comme commissaire aux comptes de Monsieur Eric Ambrosi, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Il résulte des délibérations et décisions de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 16 Mai 2008, que:

Le Conseil d'administration décide de ne plus conférer de mandat d'administrateur - délégué, étant entendu que Monsieur Alain Flammang est confirmé à son poste de Président du Conseil pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur, renouvellements compris.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, recueil Spécial des sociétés et associations.

Luxembourg, le 23 Mai 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008085133/1433/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

### **Immobilière de Lintgen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.523.

#### *Réquisition modificative du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008*

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués Messieurs Nico Arend et Carlo Fischbach et celui de l'administrateur Monsieur Vie Elvinger venant à l'expiration, l'assemblée décide à l'unanimité de les renommer pour une durée de six ans.

L'assemblée a pris acte de la démission de la société Arend & Partners S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2007.

L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans, la société Arend Consult S.à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.



Les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation au conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière, individuellement à Monsieur Nico Arend et Monsieur Carlo Fischbach, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, même pour les actes de disposition immobilière.

Nouvelle adresse de Monsieur Nico Arend: 72, bd. Prince Félix, L-1513 Luxembourg

N. AREND

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008086555/8537/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10613C. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080098735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

**ICR European Mid-Market Investing SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 139.765.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ICR Management, incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, represented by M<sup>e</sup> Eva Brauckmann, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 18th June 2008.

2) Barclays Bank plc, a company incorporated under the laws of England and Wales with its registered office at 1 Churchill square E145HP Londres, represented by M<sup>e</sup> Eva Brauckmann, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 18th June 2008.

The proxies signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form between themselves.

**Title I. Denomination, Registered office, Duration, Object**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement en capital à risque under the name of "ICR European Mid-Market Investing SICAR" (the "Company").

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the General Partner may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** Without prejudice to the General Partner's powers pursuant to article 9, the Company is established for a period expiring on the 9th January 2018, provided that the Company (i) may be dissolved prior to this date by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles") and (ii) may be continued at the discretion of the General Partner for two additional periods of one year each, whereas the second one year period may be extended at the discretion of the General Partner if a substantial part of the assets held by the Company have not been liquidated in the meantime.

Where the circumstances arise, unless it has resigned, is declared bankrupt or is otherwise unable to continue its business, the General Partner shall act as liquidator of the Company.

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns, is liquidated, is otherwise declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances article 14 shall apply.

**Art. 4.** The exclusive object of the Company is to place directly or indirectly the funds available to it in securities of any kind and other assets, including shares or units in other investment vehicles, representing risk capital within the meaning of the Law (as defined hereafter) with the purpose of affording its shareholders the results of the management of its portfolio in consideration of the risk which they incur.

The Company is subject to the provisions of the law of 15 June 2004 relating to the investment companies in risk capital (sociétés d'investissement en capital à risque) (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

## **Title II. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the net assets of the Company as defined in Article 24 hereof.

The capital of the Company shall be represented by two categories of shares, namely management shares held by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and participating shares held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) ("Participating Shares") of the Company.

Each Participating Share and Management Share shall be referred to as a "share" and collectively as the "shares", whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

The initial capital is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) divided into one (1) Management Share and thirty (30) Participating Shares fully paid-up and of no par value.

The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by Luxembourg law and must be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorised as an investment company in risk capital under the Law.

To the extent permitted by the Law (for the avoidance of doubt, as it may be amended in the future), the General Partner reserves the right, as it deems appropriate, to create one or more segregated compartments subject to the terms and conditions determined by the General Partner and disclosed in the sales documents.

The Participating Shares to be issued in the Company may, as the General Partner shall determine, be of one or more different classes (each such class, a "Class"), the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner.

For the purposes of these Articles, any reference hereinafter to "Class of shares" shall also mean a reference to "Category of shares" unless the context otherwise requires.

The General Partner may decide to split or consolidate shares of any Class.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The general meeting of holders of shares of a Class, deciding with simple majority, may consolidate or split the shares of such Class.

**Art. 6.** The General Partner is authorised without limitation to issue further partly or fully paid Participating Shares at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions including the issue price, determined by the General Partner and disclosed in the sales documents, as the case may be without reserving to existing shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the Participating Shares to be issued.

Investors shall have either to commit to subscribe to shares or may directly subscribe to shares, as determined by the General Partner and disclosed in the sales documents. In case the General Partner decides that investors have to commit to subscribe shares, investors will be required to execute a subscription agreement and indicate therein their total committed capital (the "Commitment" or "Commitments"), subject to any minimum Commitment as may be decided by the General Partner.

The procedures relating to subscription commitments and drawdown of the Commitments will be disclosed in the sales documents and the subscription agreement.

If at any time an investor or shareholder fails to honour its Commitment through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the General Partner (a "Defaulting Investor" and/or (as the case may be), "Defaulting Shareholder") and referred to in the sales documents, the General Partner has in the right, at its discretion, to apply default provisions to such Defaulting Investor/Shareholder, as the General Partner shall determine in its reasonable discretion and in accordance with Luxembourg law, including but not limited to:

- (a) sale of some or all of such Defaulting Shareholder's Shares to a third party or parties; and/or
- (b) delay, or application of any condition in respect of, any distribution or repayments that may otherwise have been made to such Defaulting Shareholder.

Participating Shares may only be subscribed by well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of article 2 of the Law ("Eligible Investors").

The General Partner may delegate to any of its managers or to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new Participating Shares.

The General Partner is further authorised and instructed to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares.

The General Partner may decide to issue Participating Shares against contribution in kind in accordance with Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder.

The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

**Art. 7.** All shares of the Company shall be issued in registered form.

The General Partner shall decide whether share certificates shall be delivered to the shareholders or whether the shareholders shall receive a written or electronic confirmation of their shareholding.

Any share certificate shall be signed by the General Partner.

If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Fractions of shares up to two decimal places will be issued if so decided by the General Partner. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

A register of registered shares (the "Register") shall be kept by a person responsible for the maintenance of the Register appointed by the General Partner, and such Register shall contain the name of each owner of shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of shares held, the amount paid in on the shares, and the bank wiring details of the shareholder.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered shares.

The General Partner may accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Transfer of shares are conditional upon the proposed transferee qualifying as an Eligible Investor. Transfers of shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register upon delivery to the Company of a completed transfer form together with such other documentation as the Company may require.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single person to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such person implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Art. 8. Restriction on ownership.** The General Partner shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company; and,

c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company; and

d) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company or whom the Company reasonably believes to be precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the Register as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such share is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

2) The shares specified in any redemption notice shall be redeemed at fair value at the time of the compulsory redemption (herein called the "redemption price"), such redemption price being payable at the latest at the closure of the liquidation of the Company, as determined by the General Partner; where it appears that, due to the situation of the shareholder, payment of the redemption price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the redemption price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the shareholder provide the Company, any of its agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may no longer be claimed by the shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules;

3) Payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Class of shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against in the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act or which may further defines the term "U.S. person".

The General Partner may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

**Art. 9. Redemption of Shares.** As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Unless otherwise determined by the General Partner and disclosed in the sales documents, the holders of Participating Shares may not request the redemption of their shares.

The Company may at the entire discretion of the General Partner impose the redemption of Participating Shares up to the amount and under the conditions as indicated by the General Partner in a notice served to shareholders. Redemptions of shares shall normally be effected pro rata to the respective number of shares held by each shareholder.

The redemption notice will be sent to the person(s) appearing in the Register, specifying the number of shares to be redeemed and the date on which such redemption will be effective (the "Redemption Date").

Immediately after the close of business on the Redemption Date specified in the redemption notice and whether or not such holder(s) of shares shall have provided the bank account information required below) such holder(s) of shares

shall cease to be the owner(s) of the shares referred to in the redemption notice and his (their) name shall be removed as the holder(s) of such shares from the Register. Any such person will cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the shares so redeemed as from the close of business of the Redemption Date specified in the redemption notice referred to above.

In any case, the redemption notice shall be served upon holder(s) of shares by sending the same by mail addressed to such holder(s) of shares at his (their) last address appearing in Register or known to the Company. The holder(s) of shares concerned shall thereupon forthwith be obliged to indicate a bank account to which the redemption price for his (their) redeemed shares to be transferred to.

Shares shall be redeemed at fair value as determined by the General Partner (the "Redemption Price").

Payment of the Redemption Price shall be made by the Company to the bank account indicated by the holder(s) of shares concerned or as may be agreed between the parties. In the event that the holder(s) of shares concerned does not indicate a bank account to which the Redemption Price shall be transferred, the Company may either deposit such amount on an account opened for such purpose or send a cheque for such amount to the last address of such holder(s) of shares appearing in the Register or known to the Company, each time at the sole risk and cost of the holder(s) of shares concerned. Upon transfer or deposit of the Redemption Price or the posting of a cheque as aforesaid, no person interested in the relevant shares redeemed pursuant to the redemption notice shall have any further interest in the shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof or of the Redemption Price.

The Company reserves the right, in its absolute discretion, subject always to applicable Luxembourg laws and regulations, to make redemptions in kind to shareholders, including in respect of securities that are not freely tradable.

Furthermore, the Company reserves the right to recall distributions made under the form of redemption under the exceptional circumstances disclosed in the sales documents.

Shares of the capital of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

### **Title III. Liability of holders of shares**

**Art. 10.** The holders of Management Shares ("Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which can not be met out of the assets of the Company.

The holders of Participating Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Participating Share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the owners of Participating Shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

**Art. 11.** The Management Shares held by the General Partner are exclusively transferable to a successor or additional general partner with unlimited liability.

### **Title IV. Management and supervision**

**Art. 12.** The Company shall be managed by ICR Management, (the "General Partner"), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

**Art. 13.** The General Partner is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner shall determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, subject to such restrictions as may be set forth by law or regulation and as the General Partners shall determine.

It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Participating Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

**Art. 14.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorised signatories such as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned General Partner.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the manager(s) of the General Partner appoint an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one more of shareholder, managers or officers of the General Partner is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Independent Auditor.** The operations of the Company and its financial situation including in particular its books shall be supervised by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders until the next annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

The independent auditor in office may only be removed by the shareholders on serious grounds.

#### **Title V. General meeting**

**Art. 17.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 13 of these Articles and to any other powers reserved to the General Partner by these Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein, no resolution affecting the interest of the Company vis-a-vis third parties or amending the Articles shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the Register.

**Art. 18.** The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the 15 of the month of June at 11 a.m. (CET), and for the first time in 2009. If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require. If and to the extent permitted by law, the General Partner may decide the date and time of the annual meeting of shareholders.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the General Partner capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of the votes cast. Except as otherwise provided herein or required by law, no resolution affecting the interest of the Company vis-a-vis third parties or amending the Articles shall be validly passed unless approved by the General Partner.

**Art. 19.** At any general meeting of shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of the capital of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution, shall be validly passed unless approved by the General Partner.

**Art. 20.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

## Title VI. Accounting year, Allocation of profits

**Art. 21.** The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year. The first accounting year of the Company shall begin at its incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

**Art. 22. Appropriation of profits.** The General Partner shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the General Partner.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company falls below the minimum prescribed by law.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

The Company reserves the right, in its absolute discretion, subject always to applicable Luxembourg laws and regulations, to make distributions of dividends in kind to holders of Participating Shares, including in respect of securities that are not freely tradable.

Furthermore, the Company reserves the right to recall distributions of dividends and as the case may be to issue new Shares in exchange thereof under the exceptional circumstances and conditions disclosed in the sales documents.

## Title VII. Valuation - Determination of net asset value

**Art. 23. Valuation Date/Frequency of calculation of net asset value per share.** To the extent that this is required by the Law (for the avoidance of doubt, as such law may be amended in the future), the net asset value of shares shall be determined by the Company, under the responsibility of the General Partner (every day or time for determination of net asset value being referred to herein as a "Valuation Date") at least once a year at such date to be determined by the General Partner and disclosed in the sales documents.

**Art. 24. Determination of net asset value per share.** The net asset value of share of each Class (the "Net Asset Value") shall be expressed in the reference currency of the relevant Class (and in such other currencies as the General Partner shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Class, being the value of the assets of the Company attributable to such Class less the liabilities attributable to such Class, on any such Valuation Date, by the number of shares of the relevant Class then outstanding, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value per share shall be calculated up to two decimal places.

If, since the time of determination of the Net Asset Value on the relevant Valuation Date, there has been a material change in the valuations of the investments attributable to the relevant Class, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

I. The assets of the Company shall include (without limitation):

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 7) the liquidating value of all futures and forward contracts and all call and put options the Company has an open position in;
- 8) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

For the purpose of the determination of the Net Asset Value, the value of the assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable (including any rebates on fees and expenses payable by any target investment fund), prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate to reflect the true value thereof.

(b) The value of securities (including shares or units of closed-ended investment funds) which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available price or, if appropriate, on the average price on the

stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities.

(c) For non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market as well as quoted or non-quoted securities on such other market for which no valuation price is available, or securities for which the quoted prices are, in the opinion of the General Partner, not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the General Partner on the basis of foreseeable sale prices.

(d) Liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis.

(e) All other securities and assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner, it being understood that investments in closed-ended investment funds which are not quoted, traded or dealt in on any stock exchange, but which are subject to a regular valuation will be taken at their latest available such valuation.

(f) Futures and options are valued by reference to the previous day's closing price on the relevant market; the market prices used are the futures exchanges settlement prices.

(g) Swaps are valued at fair value based on the last available closing price of the underlying security.

(h) Investments in open-ended investment funds will be taken at their latest official net assets values or at their latest unofficial net asset values (i.e. which are not generally used for the purposes of subscription and redemption of shares of the underlying investment funds) as provided by the relevant administrators or investment managers if more recent than their official net asset values and for which the Administrative Agent has sufficient assurance that the valuation method used by the relevant administrator for said unofficial net asset values is coherent as compared to the official one.

If events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of such shares or units in other investment funds since the day on which the latest official net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the General Partner, such change of value.

The General Partner, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used on a consistent basis, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company and is in accordance with good accounting practice.

Finally, in the cases no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the administrative agent may rely upon the valuation of the General Partner.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Class will be converted into the reference currency of such

Class at the rate of exchange prevailing in Luxembourg on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 24 are rules for determining Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any securities issued by the Company.

II. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable fees and expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, central administrative agent's and registrar and transfer agent's fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise but not be limited to fees payable to its General Partner, investment managers/advisers, including performance fees, if any, fees and expenses payable to its custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, administrative agent, the registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any distributor, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, fees and expenses for legal, accounting and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any government agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing share certificates, if any, and the costs of any reports to the shareholders, expenses incurred in determining the Company's net asset value, the costs of convening and holding shareholders' meetings, all taxes, duties, governmental and similar



charges, and all other operating expenses, including the costs of buying and selling assets, reasonable traveling costs in connection with the selection of local or regional investment structures and of investments in such investment structures, the costs of publishing the issue and redemption prices, if applicable, interest, bank charges, currency conversion costs and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

**Art. 25. Temporary suspension of calculation of Net Asset Value per Share.** The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of one or more Classes during any period when the General Partner considers that such Net Asset Value cannot be promptly or accurately ascertained.

**Art. 26. Custodian Agreement.** The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the Law (the "Custodian"). All assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in function until the appointment, which must happen within two months, of another eligible credit institution.

#### Title VIII. Dissolution, Liquidation

**Art. 27.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, if physical persons, named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of shares.

#### Title IX. General provisions

**Art. 28.** All matters not governed by these articles of incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and the Law.

##### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

| Subscribers                    | Management<br>Share | Participating<br>Shares | Subscribed<br>Capital<br>EUR |
|--------------------------------|---------------------|-------------------------|------------------------------|
| 1) ICR Management, . . . . .   | 1                   | 1                       | 2,000                        |
| 2) Barclays Bank plc . . . . . | 0                   | 29                      | 29,000                       |
| Total . . . . .                | 1                   | 30                      | 31,000                       |

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 7,500.-

##### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

##### *First resolution*

The following is elected auditor until the next general meeting of shareholders:

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

##### *Second resolution*

The registered office of the Company is fixed at 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingtième jour du mois de juin.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ICR Management, une société constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, ici représentée par M<sup>e</sup> Eva Brauckmann, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 juin 2008 (ci-après le "Gérant").

2) Barclays Bank plc, une société constituée en vertu du droit anglais, ayant son siège social au 1 place Churchill E145HP Londres, représentée par M<sup>e</sup> Eva Brauckmann, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 juin 2008.

Les procurations signées "ne varietur" par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, en qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

### Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Durée, Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de "ICR European Mid-Market Investing SICAR" (ci-après la "Société").

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure où la loi l'autorise, le Gérant peut décider de transférer le siège social dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** Sans préjudice des pouvoirs conférés au Gérant par l'article 9 des Statuts (tels que définis ci-après), la Société est constituée pour une durée limitée expirant le 9 janvier 2018 sous réserve que la Société, (i) peut être dissoute préalablement à cette date par une résolution des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification de ces statuts (les "Statuts"), et (ii) peut être continuée pour deux périodes supplémentaires de un an chacune à la discrétion du Gérant, la seconde période pouvant être prolongée discrétionnairement par le Gérant si une part substantielle des avoirs de la Société n'a pas été liquidée dans l'intervalle.

Dans de telles circonstances, sous réserve de sa démission, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou autrement de son incapacité à poursuivre ses affaires, le Gérant agira en tant que liquidateur de la Société.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou autrement de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 14 s'appliquera.

**Art. 4.** L'objet exclusif de la Société est d'investir directement ou indirectement les fonds dont elle dispose en titres de toutes sortes et autres actifs, y compris des actions ou parts d'autres véhicules d'investissement, représentatifs de capital à risque, au sens de la Loi (telle que définie ci-après) avec l'objectif de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie des risques encourus par ces derniers.

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque (la "Loi") et peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la Loi.

### Titre II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis à l'Article 24 des présents Statuts.

Le capital de la Société est représenté par deux catégories d'actions, (chacune de ces catégories, une "Catégorie") à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité ("Actions de Commandité") et des actions de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires ("Actions de Commanditaire") de la Société.

Chaque Action de Commanditaire et Action de Commandité sont désignées en tant qu'"action" et ensemble en tant qu'"actions" chaque fois que la référence à une catégorie spécifique d'actions n'est pas justifiée.

Le capital initial est de trente et un mille Euros (EUR 31.000) composé d'une (1) Action de Commandité et de trente (30) Actions de Commanditaire entièrement libérées et sans valeur nominale.

Le capital minimum de la Société sera le capital minimum requis par la loi luxembourgeoise et doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en tant que société d'investissement en capital à risque selon la Loi.

Dans les limites permises de la Loi (telle qu'elle pourrait être modifiée dans le futur) le Gérant se réserve le droit, à tout moment qu'il juge opportun, de créer un ou plusieurs compartiments séparés soumis aux modalités et conditions fixées par le Gérant et publiées dans les documents de vente.

Les Actions de Commanditaire devant être émises dans la Société peuvent, ainsi que le Gérant le déterminera, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chacune de ces classes, une "Classe"), les caractéristiques et conditions générales desquelles seront établies par le Gérant.

Pour les besoins de ces Statuts, toute référence ci-après à une "Classe d'action" doit aussi être comprise comme une référence à une "Catégorie d'actions" à moins que le contexte ne l'exige autrement.

Le Gérant peut décider de diviser ou de consolider les actions d'une Classe.

Afin de déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital social équivalra au total des avoirs nets de toutes les Classes.

L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'une Classe, décidant à la majorité simple, peuvent consolider ou diviser les actions de cette Classe.

**Art. 6.** Le Gérant est autorisé à tout moment et sans limites à émettre des Actions de Commanditaire partiellement ou entièrement libérées, conformément aux procédures et soumises aux termes et conditions, y compris le prix d'émission, déterminés par le Gérant et décrites dans les documents de vente, et, le cas échéant, sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel ou de préemption sur les Actions de Commanditaire à émettre.

Les investisseurs devront s'engager à souscrire à des actions ou pourront directement souscrire à des actions, ainsi qu'il est déterminé par le Gérant et prévu dans les documents de vente. Dans le cas où le Gérant décide que les investisseurs ont à s'engager à souscrire à des actions, les investisseurs devront signer un contrat d'engagement de souscrire et y indiquer la somme totale de leur engagement de souscrire (l' "Engagement" ou les "Engagements"), sous réserve de la fixation par le Gérant d'un Engagement minimal.

Les procédures relatives aux engagements de souscrire et appels de fonds relatifs aux Engagements seront décrites dans les documents de vente ainsi que dans les contrats d'engagement de souscrire.

Dans le cas où un actionnaire ou un investisseur manquerait à son obligation d'honorer son Engagement par l'entier paiement du prix de souscription dans le délai imparti fixé par le Gérant et publié dans les documents de vente (un "Investisseur Défaillant" ou, le cas échéant un "Actionnaire Défaillant"), le Gérant pourra, à sa discrétion, appliquer à tel Investisseur/Actionnaire Défaillant les dispositions qu'il déterminera, discrétionnairement, raisonnablement et en accord avec le droit luxembourgeois, lesquelles comprendront sans y être limitées:

- (a) la vente de tout ou partie des Actions de l'Actionnaire Défaillant à un ou des tiers; et/ou
- (b) le report ou l'application de toute condition au versement de toute distribution ou remboursement qui aurait autrement pu être fait à l'Actionnaire Défaillant.

Les Actions de Commanditaire peuvent être uniquement souscrites par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 la Loi ("Investisseurs Eligibles").

Le Gérant peut déléguer à l'un de ses administrateurs ou toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de ces nouvelles Actions de Commanditaire.

Le Gérant est de plus autorisé et chargé de déterminer les conditions de ces émissions et d'effectuer ces émissions sous réserve du paiement au moment de l'émission des actions.

Le Gérant pourra décider d'émettre des Actions de Commanditaire en contrepartie d'apports en nature, conformément à la loi luxembourgeoise. Tout coût relatif à un apport en nature sera supporté par l'actionnaire concerné.

Le Gérant peut, de manière discrétionnaire, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes que le demandeur répond à la qualité d'Investisseur Eligible.

Outre les responsabilités en vertu de la loi applicable, chaque actionnaire qui ne répond pas à la qualification d'Investisseur Eligible et qui détient des actions dans la Société, devra mettre à l'abri d'une réclamation et indemniser la Société, le Gérant, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention dans des circonstances où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a agi d'une manière trompeuse ou incorrecte en établissant de manière fausse son statut d'Investisseur Eligible ou n'a pas notifié à la Société la perte de ce statut.

**Art. 7.** Toutes les actions de la Société sont émises sous formes nominatives.

Le Gérant décidera si des certificats seront émis aux actionnaires ou si ces derniers recevront une confirmation écrite ou électronique de leur actionnariat.

Tout certificat d'action sera signé par le Gérant.

Si des certificats d'actions sont émis et si tout actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à sa demande, un duplicata peut être émis aux conditions et garanties que la Société pourra choisir, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance mais sans restriction relatif à celui-ci. Lors de l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original d'actions à la place duquel le nouveau a été émis n'aura plus aucune valeur.

La Société peut, de manière discrétionnaire, réclamer à l'actionnaire les frais du duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions et de toutes dépenses que la Société justifiera avoir encourues en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à deux décimales après la virgule. Ces fractions d'actions ne donneront pas droit au droit de vote mais autorisera à participer aux actifs nets et à toute distribution au pro-rata relative à la Classe d'actions concernée.

Un registre des actions nominatives (le "Registre") doit être gardé par une personne responsable pour le maintien du Registre désignée par le Gérant et ce Registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la Classe des actions détenues, le montant libéré pour chaque action, ainsi que les coordonnées bancaires de l'actionnaire.

L'inscription du nom de l'actionnaire sur le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites actions nominatives.

Le Gérant peut accepter d'inscrire dans le Registre un transfert sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Le transfert d'actions est soumis à la condition que le cessionnaire ait la qualité d'Investisseur Eligible. Les transferts d'actions seront effectués par inscription du transfert au Registre sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert dûment complété, accompagné de tout autre document requis par la Société.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et annonces seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au Registre et ce par le biais d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société reconnaît un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues, ou si la propriété de telles actions est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces actions doivent désigner un mandataire commun pour représenter ces actions vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à ces actions seront suspendus.

**Art. 8. Restriction de la propriété.** Le Gérant aura le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune action dans la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Eligible, (b) toute personne en violation de la loi ou des exigences de tout pays ou autorité gouvernementale ou (c) toute personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Gérant, peut entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société n'aurait pas encourue ou subie autrement. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale, et sans limitation, à tout "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique", tel que défini ci-dessous.

A cet effet, la Société peut:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre, de lui fournir tout renseignement, sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société; et

c) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des actionnaires de la Société; et

d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société ou une certaine proportion des actions de la Société ou dont la Société estime de manière raisonnable qu'elle n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, (i) exiger de cet actionnaire qu'il (a) transfère ces actions à une personne qualifiée pour posséder ces actions, ou (b) requérir que la Société rachète ces actions ou (ii) procéder au rachat forcé par tout actionnaire de toutes les actions détenues par cet actionnaire de la manière suivante:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'"avis de rachat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où le prix de rachat de ces actions sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats (s'il y en a) représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et les actions précédemment détenues par lui seront annulées;

2) Les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées à la juste valeur au moment du rachat forcé (le "prix de rachat"), le prix de rachat étant payable au plus tard à la clôture de la liquidation de la Société, tel que déterminé par

le Gérant. Lorsqu'il apparaît que, en vertu de la situation de l'actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire peut entraîner pour soit la Société ou l'un des ses agents et/ou tout autre intermédiaire qu'il lui incombe, selon une autorité étrangère, de payer des taxes ou autres charges administratives, la Société peut refuser ou conserver, ou permettre à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire de refuser ou conserver un montant suffisant du prix de rachat afin de couvrir cette responsabilité potentielle jusqu'à ce que l'actionnaire fournisse à la Société, à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire des preuves suffisantes que leur responsabilité ne sera pas engagée, en ce compris (i) que dans certains cas le montant ainsi refusé ou conservé pourra être payé à l'autorité étrangère concernée, auquel cas ce montant ne pourra plus être réclamé à l'actionnaire, et (ii) que la responsabilité potentielle devant être couverte pourra s'étendre à tout dommage que la Société, l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire pourra encourir suite à leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité;

3) le paiement du prix de rachat sera effectué à l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire dans la devise de chaque Classe d'actions concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat), qui le remettra à l'actionnaire concerné contre remise du ou des certificat(s), s'il y en a, représentant les actions désignées dans l'avis de rachat. Dès le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, à cet égard, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats s'ils ont été émis;

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la véritable propriété des actions était autre que celle apparue à la Société à la date d'émission de l'avis de rachat, à la seule condition que le Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi;

Le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts aura la même signification que dans le Règlement S (Regulation S) tel que modifié de temps à autre, de la Loi des Etats-Unis sur les Marchés Financiers de 1933, telle que modifiée (la "Loi de 1933") que dans tout autre règlement ou loi qui entrera en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique et qui à l'avenir remplacera le Règlement S ou la Loi de 1933 ou définira plus en avant la notion de "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique".

Le Gérant peut, de temps à autre, modifier ou clarifier la définition ci-dessus.

**Art. 9. Rachat des Actions.** Ainsi que décrit de manière plus spécifique ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment dans le respect des seules limitations prévues par la Loi.

A moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Gérant et indiqué dans les documents de vente, les porteurs d'Actions de Commanditaire ne pourront pas demander le rachat de leurs actions.

La Société pourra, à l'entière discrétion du Gérant, procéder au rachat forcé d'Actions de Commanditaire pour un montant et selon des modalités fixées par le Gérant et publiées dans un avis envoyé aux actionnaire. Le rachat d'actions se fera normalement au pro rata du nombre d'actions respectivement détenues par chaque actionnaire.

L'avis de rachat sera envoyé à la(aux) personne(s) figurant au Registre, et précisera le nombre d'actions à racheter ainsi que la date à laquelle ledit rachat sera effectif (la "Date de Rachat").

Immédiatement après la clôture des bureaux à la Date de Rachat spécifiée dans l'avis de rachat (et ce, que le(s) porteur(s) d'actions aient ou non fourni les informations bancaires requises ci-dessous) ce(s) porteur(s) d'actions cessera(ront) d'être le(s) propriétaire(s) des actions visées dans l'avis de rachat et son(leur) nom(s) doit(vent) être supprimé(s) du Registre. Telle personne cessera d'avoir des droits comme actionnaire de la Société en ce qui concerne les actions ainsi rachetées à compter de la fermeture des bureaux à la Date de Rachat spécifiée dans l'avis de rachat visé ci-dessus.

En tout état de cause, l'avis de rachat doit être signifié au(x) porteur(s) d'actions par son envoi à l'attention de ce(s) porteur(s) d'actions à son(leur) dernière adresse figurant dans le Registre ou connue de la Société. Le(s) porteur(s) d'actions concerné(s) est(sont) alors immédiatement tenu(s) d'indiquer un compte bancaire sur lequel le prix de rachat de ses(leurs) actions rachetées devra être transféré.

Les actions sont rachetées à la juste valeur déterminée par le Gérant (le "Prix de Rachat").

Le paiement du Prix de Rachat doit être effectué par la Société sur le compte bancaire indiqué par le(s) porteur(s) d'actions concerné(s) ou selon des modalités faisant l'objet d'un accord entre les parties. Dans le cas où le(s) porteur(s) d'actions n'aurai(en)t pas indiqué(s) un compte bancaire sur lequel le montant du Prix de Rachat doit être transféré, la Société pourra, soit déposer ce montant sur un compte ouvert à cet effet soit envoyer un chèque de ce montant à la dernière adresse de ce(s) porteur(s) d'actions figurant dans le Registre ou connue de la Société, à chaque fois aux seuls risques et frais du(des) porteur(s) d'actions concerné(s). Dès que le transfert ou dépôt du Prix de Rachat ou l'envoi d'un chèque sera effectué selon les modalités mentionnées ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions rachetées en application de l'avis de rachat ne pourra plus se prévaloir dudit intérêt dans tout ou partie desdites actions et aucune réclamation contre la Société ou ses actifs ne sera plus recevable en ce qui concerne un tel intérêt ou le Prix de Rachat.

La Société se réserve le droit, à son entière discrétion, sous réserve toujours du respect des lois et règlements luxembourgeois applicables, de procéder à des rachats en nature aux actionnaires, y compris en ce qui concerne des titres qui ne sont pas librement négociables.

En outre, la Société se réserve le droit de rescinder les distributions faites sous forme de rachat au titre de circonstances exceptionnelles prévues dans les documents de vente.

Les Actions rachetées par la Société sont annulées

### **Titre III. Responsabilité des actionnaires**

**Art. 10.** Les détenteurs des Actions de Commandité ("Actionnaires Commandités") sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions de Commanditaire ("Actionnaires Commanditaires") d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action de Commanditaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements et autres responsabilités vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions de Commanditaire ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

**Art. 11.** Les Actions de Commandités détenues par le Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

### **Titre IV. Gérance et supervision**

**Art. 12.** La Société sera gérée par ICR Management, (le "Gérant"), en qualité d'Associé Commandité de la Société.

**Art. 13.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale appartiennent au Gérant.

Le Gérant déterminera la politique sociétaire et d'investissement ainsi que la façon de conduire la gestion et les affaires de la Société, sous réserve de restrictions applicables du fait des lois et règlements ou telles que déterminées par le Gérant.

Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tous autres engagements qui sembleront être nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à de ce dernier. A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, le Gérant a et aura pleine autorité et ceci de manière discrétionnaire pour exercer pour le compte et au nom de la Société tout droit et pouvoir nécessaire ou utile en vue de réaliser les buts de la Société.

Le Gérant peut, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des agents de la Société, étant toutefois entendu que les détenteurs d'Actions de Commanditaire ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause de la limitation de leurs responsabilités.

Les agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Gérant, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts.

**Art. 14.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant, agissant par une ou plusieurs des personnes autorisées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que le(s) gérant(s) du Gérant nomme un gérant intérimaire, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par le nouveau gérant dans un délai de quinze (15) jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un successeur au Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

**Art. 16. Réviseur d'entreprises agréé.** Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions

prescrites par la Loi. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué seulement pour motifs graves par les actionnaires.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 17.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 13 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire des présents Statuts, aucune résolution affectant les intérêts de la Société vis-à-vis de tiers ou modifiant les Statuts ne puisse être valablement prise sans être approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les assemblées générales sont convoquées par un avis signifié par le Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le Registre.

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra chaque année au Luxembourg, au siège social de la Société, le quinzième jour du mois de juin à 11 heures (CET) et pour la première fois en 2009. Si ce jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Si et dans la mesure où la loi l'autorise, le Gérant peut fixer la date et l'heure des assemblées générales annuelles.

D'autres assemblées pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être actionnaire, par écrit ou téléfax ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant s'assurant de l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales sont présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des votes exprimés, sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts. Aucune résolution affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou amendant les Statuts ne peut être valablement prise sans l'approbation du Gérant, sauf exigence contraire prévue par les présents Statuts ou par la loi.

**Art. 19.** Le quorum de présence sera égal à au moins à la moitié du capital de la Société, pour toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier ses Statuts, y compris son objet social, ou de décider sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts. Si les exigences du quorum ne sont pas remplies lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée pourra être convoquée dans le respect des termes de la loi. Toute convocation doit contenir l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions sont votées à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve de leur approbation par le Gérant.

**Art. 20.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

#### **Titre VI. Exercice comptable et affectation des bénéfices**

**Art. 21.** L'exercice comptable de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et prend fin le 31 décembre de la même année. Le premier exercice comptable de la Société commencera à sa constitution et prendra fin le 31 décembre 2008.

**Art. 22. Distribution des bénéfices.** Le Gérant déterminera la façon dont le reste des bénéfices nets annuels seront utilisés, et pourra déclarer occasionnellement des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision du Gérant.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum légal.

Un dividende déclaré sur une action mais non payé durant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action, sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

La Société se réserve le droit à son entière discrétion, toujours sous réserve des lois et règlements luxembourgeois applicables, de faire des distributions de dividendes en nature aux Actionnaires Commanditaires, notamment en ce qui concerne des titres qui ne sont pas librement négociables.

En outre, la Société se réserve le droit de rescinder les distributions de dividendes et, le cas échéant d'émettre de nouvelles actions en échange de ceux-ci dans des circonstances exceptionnelles et des conditions décrites dans les documents de vente.

### **Titre VII. Evaluation - Détermination de la valeur nette d'inventaire**

**Art. 23. Date d'Evaluation / Fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire par Action.** Dans les limites imposées par la Loi (telle qu'elle pourrait être modifiée dans le futur), la valeur nette d'inventaire des actions sera déterminée par la Société sous la responsabilité du Gérant (tout jour ou moment pour la détermination de la valeur nette d'inventaire étant défini dans les présents Statuts comme une "Date d'Evaluation"), au moins une fois par an à une date qui devra être déterminée par le Gérant et indiquée dans les documents de vente.

**Art. 24. Détermination de la valeur nette d'inventaire par action.** La valeur nette d'inventaire des actions de chaque Classe (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée (et dans toutes autres devises que le Gérant déterminera de temps à autre) par un chiffre par action et est déterminée à chaque Date d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société, attribuables à la Classe concernée, à savoir la valeur des actifs de la Société attribuables à cette Classe moins les engagements attribuables à cette Classe, à la Date d'Evaluation, par le nombre d'actions de la Classe concernée en circulation à cette date, conformément aux règles décrites ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire par action est calculée jusqu'au deuxième chiffre décimal.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire à la Date d'Evaluation concernée, un changement substantiel est survenu dans l'évaluation des investissements attribuables à la Classe correspondante, la Société peut, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et mettre en œuvre une deuxième évaluation.

I. Les actifs de la Société comprennent (sans limitation):

- (1) toute les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus y relatifs;
- (2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres vendus mais pas encore livrés);
- (3) tous les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour elle;
- (4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- (5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- (6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;
- (7) la valeur liquidative des contrats à termes de tous types et de toutes les options d'achat et de vente auxquels la société est partie;
- (8) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance;

Afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire, la valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des acomptes à recevoir (comprenant les remboursements sur honoraires et dépenses payables par tout fonds d'investissement cible), des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces déclarés et intérêts venus à échéance, mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs sauf s'il s'avère improbable que cette valeur pourra être payée ou reçue en entier, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant le montant que le Gérant estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des titres (en ce comprises les actions ou parts de fonds d'investissement fermés) qui sont cotés, négociés ou vendus sur une bourse quelconque sera déterminée en prenant en compte le dernier prix disponible ou, si cela est approprié, le prix moyen à la bourse qui constitue normalement le marché principal de ces titres et chaque titre négocié sur un autre marché réglementé sera évalué d'une manière aussi similaire que possible à celle utilisée pour les titres cotés.

(c) Pour les titres non cotés et les titres non négociés ou vendus sur une bourse ou un autre marché réglementé, aussi bien que pour les titres cotés ou non cotés sur un autre marché pour lesquels aucun prix n'est disponible, ou des titres pour lesquels les prix cotés ne sont, de l'opinion du Gérant, pas représentatifs de la valeur du marché réelle, la valeur sera déterminée prudemment et de bonne foi par le Gérant sur base de la valeur probable de réalisation.

(d) Les avoirs liquides et les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts échus ou sur base des coûts amortis.

(e) Tous les autres titres et avoirs sont évalués à leur valeur de marché réelle, telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures mises en place par le Gérant, étant entendu que les investissements dans des fonds



d'investissements fermés qui ne sont pas cotés, négociés ou traités sur une bourse de valeurs mais sujets à une évaluation régulière seront estimés à la dernière évaluation disponible.

(f) Les contrats à terme et les options seront évalués sur base des cours de clôture du jour précédant, sur le marché concerné; les prix appliqués sont les prix d'exercice sur les marchés des futures;

(g) Les swaps sont évalués à leur juste valeur sur base du dernier cours de clôture connu de la valeur sous-jacente.

(h) Les investissements dans les fonds d'investissement de type ouvert seront traités à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officieuses (c'est-à-dire qui ne sont pas généralement utilisées pour les souscriptions et rachats d'actions des fonds cibles) telles que fournies par les agents administratifs ou gestionnaires compétents si ces dernières sont plus récentes que leurs valeurs nettes d'inventaire officielles et pour lesquelles l'agent administratif a l'assurance suffisante que la méthode d'évaluation utilisée par l'agent administratif compétent pour lesdites valeurs nettes d'inventaire officieuses est cohérente par rapport à celle officielle.

Si des événements surviennent qui pourraient engendrer un changement matériel de la valeur nette d'inventaire de telles actions ou parts dans d'autres fonds d'investissement depuis le jour où la dernière valeur nette d'inventaire officielle a été calculée, la valeur de ces actions ou parts peut être ajustée afin de refléter, de l'avis raisonnable du Gérant, ce changement de valeur.

Le Gérant, à sa discrétion, peut autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation sur une base cohérente, s'il estime qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la société et qu'elle est conforme aux bonnes pratiques comptables.

Enfin, dans les cas où aucun prix n'est disponible ou lorsque l'évaluation ne peut pas être faite correctement, l'agent administratif peut se fonder sur l'évaluation du Gérant.

La valeur de tous les actifs et de tous les engagements qui ne sont pas exprimés dans la monnaie de référence d'une Classe sera convertie dans la monnaie de référence de cette Classe au taux de change en vigueur au Luxembourg à la date d'évaluation pertinente. Si ces taux ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en vertu de procédures établies par le Gérant.

Afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent Article 24 sont les règles permettant de déterminer Valeur Nette d'Inventaire par action et ne visent pas à modifier le traitement, à des fins comptables ou juridiques, de l'actif et du passif de la Société ou de tout titre émis par la Société.

II. Les engagements de la Société comprennent (sans limitation):

- (1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- (2) tout intérêt échü de prêts de la Société (y compris tous les frais accumulés pour s'engager dans ces prêts);
- (3) toutes les frais et dépenses en cours ou à payer (y compris les dépenses administratives, les commissions de gestion, les commissions de rendement, commissions du dépositaire et des agents administratif et de registre);
- (4) toutes les obligations connues, échües ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- (5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Gérant ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Gérant pourra considérer comme constituant une provision appropriée pour faire face à toute autre obligation éventuelle de la Société.
- (6) tout autre engagement de la Société de quelque nature ou type que ce soit reflété conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront sans y être limité, les commissions payables à son Gérant, aux gestionnaires et/ou aux conseillers en investissement, incluant, si il y en a, les commissions de performance, les frais et commissions payables à la Banque Dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, de registre et de transfert, aux agents de cotation, à tous agents payeurs, à tout distributeur, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre agent de la Société, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique, l'établissement et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de rapports et de publication incluant les frais de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, des notes explicatives, des rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais d'impression des certificats d'actionnaires, si il y en a, et de tous rapports aux actionnaires, les dépenses occasionnées par la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, les frais de convocation et de tenue des assemblées générales d'actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les frais raisonnables de déplacement en rapport avec la sélection de structures d'investissement locales ou régionales ou l'investissement dans de telles structures, les prix de publication des prix d'émission ou de rachat, si applicable, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra calculer le montant des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique en se basant sur une estimation sur l'année ou sur toute autre période, et pourra ainsi les provisionner sur la même période et dans les mêmes proportions.

**Art. 25. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action.** La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une ou plusieurs Classes pendant toute période durant laquelle Le Gérant considère que ladite Valeur Nette d'Inventaire ne peut être certifiée ni promptement ni précisément.

**Art. 26. Contrat de banque dépositaire.** La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque, qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi (la "Banque Dépositaire"). Tous les actifs de la Société seront détenus par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Dans l'hypothèse d'un retrait de la Banque Dépositaire, volontaire ou non, celle-ci restera en fonction jusqu'à la désignation, qui devra s'opérer dans les deux mois du retrait, d'une autre entité bénéficiant du statut d'institution de crédits.

### **Titre VIII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 27.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation est mise en oeuvre par un liquidateur (s'il s'agit d'une entité juridique) ou un ou plusieurs liquidateurs, si des personnes physiques, nommées par l'assemblée générale des actionnaires effectuant cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les produits de liquidation pourront être distribués en nature aux actionnaires.

### **Titre IX. Dispositions générales**

**Art. 28.** Tous les points non prévus par les présents Statuts devront être résolus conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi.

#### *Souscription et paiement*

Les souscripteurs ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants tels que reproduits ci-dessous

| Souscripteurs                                   | Action de<br>Commandite | Actions de<br>Commanditaire | Capital<br>Souscrit |
|---|-------------------------|-----------------------------|---------------------|
|   |                         | EUR                         |                     |
| 1) ICR Management, S.à r.l.,prénommée . . . . . | 1                       | 1                           | 2.000               |
| 2) Barclays Bank plc, prénommée . . . . .       | 0                       | 29                          | 29.000              |
| Total . . . . .                                 | 1                       | 30                          | 31.000              |

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 7.500,-.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes prémentionnées, représentant l'entièreté du capital souscrit et se considérant comme étant dûment convoqués ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

La personne suivante a été nommée réviseur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch Neudorf, L-1014 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est situé au 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Et après lecture faite au comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BRAUCKMANN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2008. LAC/2008/26405. — Reçu mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trois juillet de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008086753/242/1010.

(080099144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**CMB Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 58.737.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue au siège social en date du 5 mai 2008*

- L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de ne pas renouveler le mandat de KPMG Audit, Luxembourg et accepte de nommer Van Geet, Derick & Co., Luxembourg en tant que commissaire aux comptes pour deux années jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2010.

- L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler le mandat de Messieurs Marc Saverys, Ludwig Criel, Benoît Timmermans, Frank Geerts et Ludo Beersmans en tant qu'administrateurs pour deux années jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

CMB SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008085134/1095/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Project by Casa Nova, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 26, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.779.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée CASA NOVA CONTEMPORAIN S.à r.l. ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 26, avenue de la Porte Neuve, (RCS Luxembourg N ° B.27.289) ici représentée par son gérant Marc REDING, architecte d'intérieur, demeurant à L-1927 Luxembourg, 10, rue Lemire; et

2.- Madame Margot WIESENER, architecte d'intérieur, née à Luxembourg le 5 juillet 1964, demeurant à L-1927 Luxembourg, 10, rue Lemire;

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PROJECT BY CASA NOVA".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objets:

- la réalisation, la conception et l'exécution d'études d'aménagements intérieurs ainsi que toutes les activités y afférentes
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

La société pourra traiter toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à favoriser le développement des affaires, y compris la création de dépôts, bureaux et agences

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

|  |     |
|--|-----|
| 1.- CASA NOVA CONTEMPORAIN S.à r.l. prénommée, cinquante parts . . . . . | 50  |
| 2.- Madame Margot WIESENER, prénommée, cinquante parts . . . . .         | 50  |
| Total: cent parts . . . . .  | 100 |

Toutes les parts ont été entièrement libérées toutes les parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

#### *Assemblée générale*

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée: Madame Margot WIESENER, prénommée, gérante technique, et Monsieur Marc REDING, prénommé, gérant administratif. Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe des deux gérants.

- L'adresse du siège social est établie à: 26, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. REDING, M. WIESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2008. Relation: LAC/2008/25693. - Reçu € 62,50 (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008086693/206/88.

(080099431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**PB Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.512.

—  
EXTRAIT

En date du 13 mars 2008, l'associé unique de la Société a transféré toutes les cinq cents (500) parts sociales émises par la Société à Acer Europe B.V., une besloten vennootschap (private company with limited liability) avec adresse professionnelle à Europalaan 89, 5232 BC 's-Hertogenbosch, Pays-Bas, enregistrée au Kamer van Koophandel néerlandais sous le numéro 160845940000.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008085144/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00904. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080097068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.442.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a dorénavant la dénomination suivante: SIREO Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS.

Pour mention et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008085146/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00959. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080097070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Westpoint D2 Distribution Park Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 110.417.

—  
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant le gérant de la Société suivant:

- Monsieur Michel RAFFOUL

dont l'adresse est désormais la suivante:

58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

WESTPOINT D2 DISTRIBUTION PARK HOLDINGS S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008086445/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 56.900,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.435.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a dorénavant la dénomination suivante: SIREO Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS.

Pour mention et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008085147/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Bateman Oil & Gas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 106.362.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008086362/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01231. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

---

**Schimmelpfeng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.557.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 24 juin 2008 entre FREO Schimmelpfeng Grundinvest Sàrl, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 125.091 et LB UK RE Holdings Limited, ayant son siège au 25 Bank Street GB - A14 5LE Londres (Royaume-Uni) et enregistrée au RCS du Royaume-Uni sous le numéro 5347966, que 224 parts sociales d'une valeur nominale de € 25.- chacune représentant ensemble 44.80 % du capital de la Société ont été transférées à LB UK RE Holdings Limited.

Dès lors depuis le 24 juin 2008, les 500 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

FREO Schimmelpfeng Grundinvest Sàrl: 26 parts sociales

LB UK RE Holdings Limited: 474 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008086578/4170/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02952. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Bateman Oil & Gas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 106.362.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008086363/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01233. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

**Central European Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.893.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008086377/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01224. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

**Enairsol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 139.774.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

1) La société "US INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.527.

2) Monsieur Daniel PELTIER, employé privé, né à Luxembourg, le 21 janvier 1961, demeurant à L-3672 Kayl, 62, route de Tétange.

Les deux sont ici représentés par Madame Christel HENON, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - durée - objet - siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "ENAIRSOL S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- 1) l'exploitation d'une entreprise de construction en bâtiment, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger,
- 2) la société a également pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous matériels et matériaux liés à la construction et à l'énergie ainsi que de tous matériels et matériaux liés à la réalisation et l'entretien de jardins.

En règle générale la société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II.- Capital social - actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III.- Assemblées générales des actionnaires-décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.



Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV.- Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera valablement engagée soit:

- par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les branches d'activités "1" décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, dénommé administrateur-délégué de catégorie "1";

- par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les branches d'activités "2" décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, dénommé administrateur-délégué de catégorie "2";

- par la signature collective d'un administrateur et de l'administrateur-délégué ayant toute capacité pour exercer les activités de la branche visée.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V.- Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI.- Exercice social - bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII.- Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII.- Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX.- Dispositions finales - loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3) Exceptionnellement, le directeur général ainsi que les administrateurs-délégués et le président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1) La société "US INTERNATIONAL S.A.", prédésignée, trois cent neuf actions . . . . . | 309 |
| 2) Monsieur Daniel PELTIER, préqualifié, une action . . . . .                         | 1   |
| Total: trois cent dix actions . . . . .   | 310 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq, et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Eric BERARD, employé privé, né à Nancy, (France), le 30 juin 1955 demeurant à L-8190 Kopstal, 61, rue Schmitz;
  - b) Madame Laurence COTTON, employée privée, née à Mont Saint Martin, (France), le 21 août 1961, demeurant à F-54870 Villers la Chèvre, 8, rue de l'Eglise, (France);
  - c) Monsieur Daniel PELTIER, employé privé, né à Luxembourg, le 21 janvier 1961, demeurant à L-3672 Kayl, 62, route de Tétange;
  - d) Monsieur Nello MANCINI, directeur d'agence, né à Nancy, (France), le 1<sup>er</sup> février 1952, demeurant à F-54360 Vigneulles, 13, Grande Rue, (France);
  - e) Madame Elena KUZMINA, née NOVIKOVA, épouse de Monsieur Eric BERARD, employée privée, né à Tchekboksary en Tchuvachy, (Russie), le 6 janvier 1968, demeurant à L-8190 Kopstal, 61, rue Schmitz.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
Monsieur Daniel PETITJEAN, directeur de société, né à Bar-le-Duc, (France), le 7 janvier 1947, demeurant à F-54130 Sainte Max, 33, rue Haie le Comte, (France).
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
5. Le siège social est établi à L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.
6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité d'administrateurs-délégués de la société:
  - Monsieur Nello MANCINI préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de catégorie "1", et
  - Monsieur Daniel PELTIER, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de catégorie "2" ainsi qu'à la fonction de directeur général de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HENON, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2008. Relation GRE/2008/2650. - Reçu cent cinquante euros 0,50%= 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication Mémorial, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008086691/231/246.

(080099274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Central European Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.893.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008086381/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01272. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

---

**Comtech International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 80.626.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.07.2008.

Pour la société COMTECH INTERNATIONAL SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086389/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00407. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

---

**Victory247.com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 108.457.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 2 juin 2008*

Les actionnaires de la société VICTORY247.COM S.A. (la "Société") se sont réunis en assemblée générale annuelle lundi, 2 juin 2008, au siège social à Luxembourg.

Les actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs actuels, à savoir:

- M. Stian HORNSLETTEN, Administrateur, demeurant 49 Crowley Crescent, CR0 4EE Croydon, (Royaume-Uni),
- M. Jo Arne LERVIK, Administrateur, demeurant Calle De Los Molinos 14, Ciudad Quesada, 03170 Rojas Alicante (Espagne),

- Monsieur Svend Egil LARSEN, administrateur, demeurant à Arsvollveien 64, N-4312 Sandnes (Norvège), sont prolongés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009.

M. Jo Arne LERVIK, susvisé, est également nommé président du conseil.

La démission de M. Roger Sebastian SEDAL, Administrateur, demeurant Mogens Thorsens gate 13, 0264 Oslo, (Norvège), est acceptée avec effet au 27.12.2007.

Le mandat du commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT REVISION SARL, with registered office in L- 8308 Capellen, 83, Parc d'Activité Cap (RCS Luxembourg B 43.298)

est prolongé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086569/3083/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**B&B Haustechnik S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 64, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 81.096.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.07.2008.

Pour la société B&B HAUSTECHNIK SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086399/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00402. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

---

**Kersting Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.651.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.07.2008.

Pour la société KERSTING LUXEMBOURG SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086404/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00400. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

---

**Investgest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.938.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 19 Mars 2008*

*Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer la société International Allied Services S.A. de son poste du Président du Conseil d'administration. Elle pourvoit à son remplacement Monsieur Anthony Jovan Armand SORGIC, né le 17/11/1980 à OUPEYE (Liège), demeurant à 3, Ferdinand-Hénaux, B-4000 LIEGE.

*Deuxième résolution*

Monsieur Anthony Jovan Armand SORGIC, né le 17/11/1980 à OUPEYE (Liège), demeurant à 3, Ferdinand-Hénaux, B-4000 LIEGE est nommé administrateur-délégué, et ce avec effet au 19/03/2008.

*Troisième résolution*

La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature isolée de l'administrateur délégué, et ce avec effet au 19/03/2008.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 19/03/2008.

Jeannot MOUSEL / David MAMER / Gisèle KLEIN

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008086453/3220/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01499. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

---

**Speraconsult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 67.569.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/07/2008.

Pour la société SPERACONSULT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086409/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00396. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

---

**Sécurité Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 89.501.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le mercredi 11 juin 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 11 juin 2008 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

Sont réélus:

- Maître FELTEN Bernard, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur COLLOT Frédéric, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
- Madame JOSTEN Renate, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société CD Gest S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour inscription

Réquisition

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008086412/320/29.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02574. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

---

**Star-Logistics S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 116.135.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue au siège social de la société en date du 13 Mars 2008*

L'Assemblée, régulièrement constituée et après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:  
Remplacement de l'administrateur Jean - Marie STASS, né 22/01/1954, demeurant à 7, rue Wauters, B 6043 Ransart, par Madame Virginie Binet, née le 15/05/1969, demeurant à 7, avenue des roses, B - 1342 Limelette, et ce avec effet au 13/03/08.

La résolution a été admise à l'unanimité.

Fait à Strassen, le 13/03/2008.

David MAMER / Gisèle KLEIN

*Président, Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2008086454/3220/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01498. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080098525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

**DACHSER Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 139.773.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le douze juin;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit allemand «DACHSER Beteiligungs-GmbH», avec siège social à D-87439 Kempten (Allgäu) (Allemagne), Memminger Strasse 140;

inscrite au registre B du Tribunal d'Arrondissement à Kempten/Allgäu (Deutschland) unter der Nummer HRB 7927; ici représentée par:

Monsieur Frank LANGNER, chef de bureau, né à Olpe (Allemagne), le 13 décembre 1971, demeurant à D-57462 OLPE, Quellenweg 35;

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé datée du 9 juin 2008;

laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

ci-après dénommée «le comparant»;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «DACHSER Luxembourg S.à.r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Grevenmacher.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'affaires de logistique nationale et internationale, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à VINGT MILLE EURO (20.000,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales de DEUX CENT EURO (200,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de VINGT MILLE EURO (20.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Si plusieurs gérants sont nommés, la société sera représentée par deux gérants ou par un gérant avec un fondé de pouvoir.

**Art. 9.** Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mandataire.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (1.750,- EUR);

#### *Assemblée générale*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner Monsieur Frank LANGNER, chef de bureau, né à Olpe (Allemagne), le 13 décembre 1971, demeurant à D-57462 OLPE, Quellenweg 35, comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-6776 GREVENMACHER, 10, rue op der Ahlkërrech;

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zwei tausend und acht, den zwölften Juni;

Vor Uns Christine DOERNER, Notar im Amtssitz zu Bettemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes „DACHSER Beteiligungs-GmbH“, mit Sitz in D D-87439 Kempten (Allgäu) (Allemagne), Memminger Strasse 140;

eingeschrieben im Handelsregister B des Amtsgerichts Kempten/Allgäu (Deutschland) unter der Nummer HRB 7927; hier vertreten durch:

Herrn Frank LANGNER, leitender Angestellter, geboren in Olpe (Deutschland), am 13. Dezember 1971, zu D-57462 OLPE, Quellenweg 35, wohnend;

aufgrund einer Spezialvollmacht unter Privatunterschrift vom 9. Juni 2008;

welche Vollmacht "ne varietur" von den Parteien und dem Notar unterzeichnet worden ist und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

nachher „der Komparent“ genannt.

Dieser Erschienene ersuchte den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée unipersonnelle) wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Der vorbenannte Komparent errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „DACHSER Luxembourg S.à.r.l.“.



**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher. Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Gesellschafters an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines nationalen und internationalen Logistikgeschäftes sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWANZIGTAUSEND EURO (20.000,- EUR) und ist eingeteilt in HUNDERT (100) Geschäftsanteile zu je ZWEIHUNDERT EURO (200,- EUR)

Diese Geschäftsanteile werden ganz durch den vorgenannten Gesellschafter gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von ZWANZIGTAUSEND EURO (20.000,- EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 8.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von dem Gesellschafter ernannt und abberufen.

Der Gesellschafter bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer. Falls der Gesellschafter nicht anders bestimmt, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer oder durch einen Geschäftsführer gemeinsam mit einem Prokuristen vertreten.

**Art. 9.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben des verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Der Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00 %) des Gewinnes werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;
- Der verbleibende Betrag steht dem Gesellschafter zur Verfügung.

**Art. 12.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem Gesellschafter ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der Gesellschafter bestimmt über die Befugnisse der Liquidatoren.

**Art. 13.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Schätzung der Gruendungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf TAUSENDSEBENHUNDERTFÜNFZIG EURO (1.750,- EUR) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung hat der Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und hat Herrn Frank LANGNER, leitender Angestellter, geboren in Olpe (Deutschland), am 13. Dezember 1971, zu D-57462 OLPE, Quellenweg 35, wohnend, als alleiniger Geschäftsführer genannt;

Die Gesellschaft ist rechtsgültig vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6776 GREVENMACHER, 10, rue op der Ahlkerrech;

Vor Abschluss der Urkunde hat der handelnde Notar dem Gesellschafter darauf aufmerksam gemacht, dass er eine Handlungsmächtigung braucht um die im Zweck der Gesellschaft beschriebenen Tätigkeiten auszuüben.

Der unterzeichnete Notar, erklärt hiermit, auf ersuchen des hier vorgenannten Gesellschafter, dass die gegenwärtige Urkunde in französischer Sprache aufgenommen wurde gefolgt von einer freien deutschen Übersetzung und, dass im Falle von Abweichungen zwischen diesen beiden Texte, der französische Text bindend ist.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen zu Bettembourg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Langner Frank, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 18 juin 2008. Relation: EAC/2008/8129. — Reçu cent euros 20.000.- à 0,5% = 100,- euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 23 juin 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008086692/209/154.

(080099270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Bachstein-Bishara Société en nom collectif.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008086424/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Bachstein-Bishara Société en nom collectif.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008086425/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Axxor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.361.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086426/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07063. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**I.F.D.C., International Finance Development Company, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 21.124.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2008, les mandats des Administrateurs MM. Albert ABEHSERA, Président, Yoshihiko TOMIMATSU, Jean BODONI, John PAULY, George A ROBB, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour INTERNATIONAL FINANCE DEVELOPMENT COMPANY en abrégé "I.F.D.C." société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2008086507/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

**Batico Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.981.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086427/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07065. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Batico Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.981.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086429/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07066. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Star-Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.135.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086430/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07061. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**LEICo (Luxembourg-England Investment Company), Société Anonyme.**

Siège social: L-7634 Heffingen, Scherfenhof, La Grange.

R.C.S. Luxembourg B 95.515.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2008, les mandats des Administrateurs MM. Patrick FOSSETT, Christophe CLASEN, Président et Administrateur-Délégué et Bernard CLASEN, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 26 JUIN 2008.

*Pour LEICo (Luxembourg-England Investment Company), société anonyme*

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

*Vice-President*

Référence de publication: 2008086508/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00942. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080098091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

**Abana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.090.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086431/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07060. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Baticom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 84.250.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086432/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07059. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Eri-Mat, Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.961.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086434/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07050. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Mastelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 686.950,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.031.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 mai 2007, acte publié au Mémorial C no 1401 du 9 juillet 2007, modifié par-devant M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2488 du 02 novembre 2007

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Mastelle S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008086533/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03473. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Euro Ventilation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.146.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086435/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07048. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Uni-Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.395.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086437/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06997. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Uni-Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.395.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086438/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07000. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Chancewell Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.501.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 9 juin 2008 a pris acte de la démission de Monsieur Massimiliano Salidu de son mandat d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration.

Monsieur Michael Zianveni, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008086554/693/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01121. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Cebtfin Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 53.292.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086442/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02685. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**FLZ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2177 Luxembourg, 10, rue Nicolas Majerus.

R.C.S. Luxembourg B 98.604.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008086490/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS01908. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**La Fayette (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco (Luxembourg) S.A.  
Administration Centrale  
Signatures

Référence de publication: 2008086493/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07259. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Soparinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 100.574.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Wagener  
Le mandataire

Référence de publication: 2008086502/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02710. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Immo Logistic Leder Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.039.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2008.

Benamor Sonia.

Référence de publication: 2008086510/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10514. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**European Optical Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.493.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2008, l'associé unique a pris note du changement d'adresse du gérant de la Société, Mr. Paul Gunner. A partir du 17 juin 2008 la nouvelle adresse de Mr. Paul Gunner est:

- Pursers Farm Cottage, Pursers Lane, Peaslake, Surrey GU5 9RG, Royaume-Uni

Pour réquisition et publication  
Halsey Group S.à r.l.  
Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2008086556/6762/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Sopico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 36.345.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2008.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2008086511/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10517. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Nadin-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
R.C.S. Luxembourg B 45.776.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2008086512/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09413. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Storebrand Alpha Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 108.027.

L'affection du résultat relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2007 (complémentaire au dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 26 mai 2008 no. L080074506.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Pascal TRITZ / Francis NILLES

Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2008086444/1183/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---

**Luxnova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 103.798.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008086441/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02649. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

---